

## RECENSIONS

### Recensions

Frédéric ABÉCASSIS, Karima DIRÈCHE et Rita AOUAD (dir.), *La Bienvenue et l'adieu. Migrants juifs et musulmans au Maghreb (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, actes du colloque d'Essaouira « Migrations, identité et modernité au Maghreb », 17-21 mars 2010, Casablanca/Paris, La croisée des chemins/Karthala, 2012, 3 volumes, 239, 240 et 206 p.

Issu d'un important colloque intitulé « Migrations, identité et modernité au Maghreb », organisé avec le soutien du Centre Jacques Berque, du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) et du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), cet ouvrage en cinq parties présentées sous la forme d'un coffret de trois volumes (« Temps et espaces » « Ruptures et recompositions » « Entre mémoire et nouveaux horizons ») rassemble les textes d'une trentaine de contributions. Comme le rappellent Frédéric Abécassis et Karima Dirèche en introduction, le projet, d'abord limité aux migrations juives, quelles que soient leurs causes (économiques, politiques, religieuses) et leurs caractères (départs volontaires, contraints ou forcés), s'est élargi aux mouvements migratoires des musulmans, avec une approche centrée sur les migrants eux-mêmes, de façon à mieux prendre en considération leur liberté d'action et leurs marges de manœuvres, à différentes échelles. Sans se limiter à une analyse démographique et sociologique de la circulation des hommes, l'ouvrage étudie leurs causes et leurs conséquences, à des échelles locales, nationales et internationales, en s'intéressant aux interactions entre mouvements migratoires et recompositions identitaires, et en portant une attention particulière aux effets de mémoire. Défendant une histoire qui contextualise les trajectoires des Juifs, les coordinateurs, voulant faire à la fois œuvre civique et savante, ont considéré qu'elle pouvait répondre aux recommandations de l'Instance équité et réconciliation, établie au Maroc depuis 2004 pour établir la vérité sur les faits survenus depuis l'indépendance et « renforcer la confiance en l'État de droit et le respect des droits de l'Homme », recommandations qui appellent à « restaurer la mémoire du pays et relire l'histoire nationale d'une manière apaisée ».

## RECENSIONS

Les deux premières parties, qui constituent le premier volume, « Mille ans, un jour » et « Colonisation et distorsion de l'espace », sont celles qui répondent le mieux au défi d'une histoire décloisonnée qui replace dans des perspectives plus générales l'histoire des migrants juifs.

« Mille ans, un jour » s'ouvre sur une présentation de l'histoire du peuplement du Maghreb, qui évoque la façon dont on s'est représenté l'origine des tribus et les moyens qui permettraient de retrouver les traces des migrations anciennes, sans que la part de l'histoire et du mythe soient toujours clairement distinguées (Mohammed Mezzine). Suit une excellente synthèse sur la place des Juifs dans l'histoire de l'Espagne, qui, à partir de l'histoire et de la mémoire de leur expulsion en 1492 – avec pour effet un mouvement migratoire vers le Maghreb –, donne à réfléchir sur la constitution des identités nationales : alors qu'ils constituent depuis le XVI<sup>e</sup> siècle un groupe résiduel en Espagne, leur importance symbolique dans l'histoire du pays a été et reste considérable (Jean-Pierre Dedieu). José Alberto Rodrigues da Silva Tavim analyse ensuite le développement des quartiers juifs de Safi et Azemmour, possessions portugaises sur la côte atlantique marocaine, entre la loi d'expulsion du Portugal de 1497, qui suscite l'installation de familles portugaises à côté de familles marocaines, et l'évacuation de ces présides en 1541, soulignant l'ambiguïté d'une politique qui trouve intérêt à la présence de Juifs pouvant jouer le rôle d'intermédiaires avec les autorités marocaines. Une courte contribution de Vanessa Paloma évoque la minorité judéo-espagnole au Maroc et la langue qui lui est propre, la haketia, qui tend à disparaître.

Les sept contributions regroupées sous l'intitulé « Colonisation et distorsion de l'espace » ne sont pas sans certaines discordances, qui témoignent de différentes générations historiographiques. Trois de ces textes abordent à la fois les flux migratoires juifs et musulmans aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Reprenant des schémas anciens, Jacques Taïeb insiste sur les effets de la conquête de l'Algérie dans la multiplication des circulations à l'intérieur du Maghreb, sans mettre en perspective les mouvements qu'il évoque avec ceux qui le précèdent, seul moyen de mettre en évidence ce qui vient en rupture

## RECENSIONS

avec le passé. Mimoun Aziza se concentre sur les circulations traversant la frontière algéro-marocaine pendant la période coloniale, en faisant une place particulière à l'émigration de travail des Rifains dans l'ouest de l'Algérie. Une intéressante contribution de Rita Aouad permet de rappeler la présence dans les années 1860-1870, à côté de quelques centaines de négociants musulmans, souvent fassis, de quelques dizaines de négociants juifs dans les villes de la boucle du Niger puis, à partir des années 1890 à Saint-Louis, Dakar et Conakry, à la suite d'un boom économique dû à la production de caoutchouc. Ils sont tombés dans l'oubli du fait de leur disparition, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour les uns (le dernier négociant juif de Tombouctou meurt en 1900, les activités commerciales étant désormais exercées par des sahariens musulmans), aux lendemains de la Première Guerre mondiale pour les autres (les réseaux syro-libanais s'imposant désormais dans les ports d'Afrique occidentale). Trois autres contributions mettent en cause une historiographie des Juifs du Maghreb trop souvent enfermée dans des cadres nationaux et des postures victimaires. Daniel J. Schroeter insiste sur la dimension « transrégionale » des communautés juives du Maghreb jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle (voire la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle). C'est dans les diasporas qui se constituent après les indépendances en Europe, en Israël et en Amérique que s'affirment des judaïsmes nationaux et une historiographie qui s'inscrit dans ces frontières (Haïm Zafrani pour le Maroc, Richard Ayoun et Bernard Cohen pour l'Algérie, Paul Sebag pour la Tunisie). Peut-on dire pour autant qu'entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, les Juifs sont restés à l'écart de la constitution des identités nationales tunisienne, algérienne et marocaine ? Joshua Schreier et Jessica Marglin contribuent quant à eux à corriger une historiographie « néolacrymale » du passé juif, en posant comme préalable que les Juifs ont été des acteurs capables d'agir en fonction de leurs intérêts, sans toujours être les victimes d'un système les opprimant. Joshua Schreier émet ainsi l'hypothèse stimulante que certains d'entre eux, du fait de leurs positions importantes dans le commerce de la régence d'Alger avant 1830, représentaient une menace ou un obstacle pour les intérêts politiques et économiques du colonisateur français. Il donne l'exemple d'un négociant d'Oran, Jacob Lasry, qui souffre économiquement en 1832

## RECENSIONS

de la décision du nouveau commandement militaire français à Alger de ne pas reconnaître les droits d'exporter céréales et bétail que Lasry avait obtenu du bey dont la France momentanément reconnu l'autorité l'année précédente, dans la perspective d'une administration indirecte. Si Lasry échappe finalement à la ruine, c'est grâce à l'action des élites juives françaises : après avoir joué la carte européenne en affirmant ses origines espagnoles, l'ancien négociant est intégré dans le nouveau système de consistoires mis en place après 1845. De son côté, Jessica Marglin montre qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle les juifs marocains, restés familiers des usages et du droit musulman, ont continué à recourir aux tribunaux musulmans lorsqu'ils y avaient intérêt, plutôt que de se tourner systématiquement vers les tribunaux israélites ou consulaires. Recourir à ces derniers n'était donc pas un engagement idéologique, mais un choix pragmatique parmi d'autres. Un texte d'Anissa Bouayed conclut de façon assez artificielle cette partie. Consacré à un peintre originaire de Constantine et installé depuis les années 1930 à Paris, Jean-Michel Atlan (1913-1960), il rappelle comment ce dernier a affirmé des « origines judéo-berbères », donnant des éléments intéressants sur les titres choisis par l'artiste et la réception de son œuvre en Algérie – mais on aurait aimé en savoir plus sur sa réception en France, le livre que lui a consacré Jacques Derrida en 2001, et ses collectionneurs actuels).

Les deux parties qui constituent le 2e volume abordent la période postérieure à la Première Guerre mondiale (« Ruptures ») et le départ des Juifs d'Afrique du Nord après les indépendances politiques (« Recompositions »), dans une perspective plus étroite.

« Ruptures » s'ouvre sur l'analyse par Yaron Tsur des premiers départs « sionistes » de juifs marocains vers la Palestine. Concernant avant tout des Casablancais aisés (1919) puis de modestes agriculteurs de la région de Sefrou et des Fassis (1922), ils se sont soldés par un échec, la plupart des émigrants, faute du travail et des conditions de vie attendus, choisissant de retourner au Maroc. Il aurait été intéressant de comparer ces mouvements avec les départs de musulmans vers la Syrie, dont le plus médiatisé, connu sous le nom d'exode de Tlemcen (1911), a été étudié par Charles-Robert

## RECENSIONS

Ageron.<sup>1</sup> Trois contributions abordent ensuite la question des déplacements forcés et des internements pendant la Seconde guerre mondiale. Habib Kazdaghli évoque les mouvements migratoires qui, entre 1936 et 1948, poussent environ 4000 juifs à quitter Tripoli pour Tunis, conséquences de la politique italienne de « modernisation » qui oblige les juifs à fermer leurs commerces et leurs écoles le dimanche plutôt que le samedi, puis de l'expulsion en 1942 de Juifs citoyens ou protégés français, des massacres de novembre 1945 à Tripoli enfin. Liliana Picciotto suit la destinée des Juifs de Libye de nationalité britannique, assignés à résidence en Italie en 1942-1943, puis, pour certains, déportés en Allemagne pour servir de monnaie d'échange contre des internés civils allemands. Jamaâ Baïda donne des éléments sur quatre des quatorze camps marocains où les autorités françaises ont interné, entre 1939 et 1943, 4000 suspects, civils et militaires, dont 500 juifs. L'émigration en Israël est évoquée à travers une étude du camp de transit du Grand Arénas, situé dans la banlieue sud de Marseille (Nathalie Deguigné). Entre la fin des années 1940 à 1966, sous le contrôle de l'Agence juive, y sont regroupés des candidats maghrébins à l'alyah. Après une analyse précise de ce qu'a représenté l'engagement anticolonial d'étudiants juifs algériens, militants communistes puis compagnons de route du FLN (Pierre-Jean Le Foll-Luciani), Benjamin Stora met en évidence les spécificités du rapport des Juifs d'Algérie à la France, les étapes de leur déplacement vers la métropole et l'effacement d'une mémoire particulière, du fait de leur assimilation à la France, avant que ne resurgisse plus récemment une interrogation sur les spécificités de leurs origines.

« Recompositions » rassemble des contributions sur les effets du départ des Juifs du Maghreb et les reconstructions identitaires dans les pays d'accueil, qu'il s'agisse d'Israël, de la France ou du Canada. Harvey E. Goldberg interroge la notion de « juif libyen » en Israël où Joseph Chetrit repère quels sont les ancrages mémoriels des juifs marocains. Chantal Bordes-Benayoun souligne la variété de

---

<sup>1</sup> « Les migrations des musulmans algériens et l'exode de Tlemcen (1830-1911) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 22, n° 5, sept.-oct. 1967, p. 1047-1066.

## RECENSIONS

l'expression identitaire en France, entre unité et dispersion, et ses mutations, de l'assimilation aux rapatriés dans les années 1960 à l'affirmation confessionnelle juive depuis les années 1980 en passant par l'affirmation culturelle séfarde. Colette Zytnicki décrit finement, à l'échelle de la ville de Toulouse, la revitalisation démographique et sociologique de la communauté juive à la suite de l'arrivée des Juifs maghrébins, ainsi que leur contribution à un nouveau modèle d'affirmation de la judaïcité dans l'espace public. À travers une étude comparative des actes de mariages (*ketoubot*) à Paris et à Montréal, Yann Scioldo-Zurcher et Yolande Cohen repèrent une tendance à l'exogamie des hommes, « compensée » par la conversion au judaïsme de leurs épouses, avant un retour à l'endogamie à partir des années 1980. Marginale par rapport à l'ensemble de la partie, bien qu'intéressante en soi, l'étude des relations interpersonnelles d'employeuses juives et d'employées musulmanes effectuant des travaux domestiques, les unes et les autres ayant en partage une origine marocaine, rejoint semble-t-il les conclusions du beau film réalisé en 2007 par Philippe Faucon, *Dans la vie*, qui aurait pu être cité par Nasima Moujoud.

Le troisième volume, « Entre mémoire et nouveaux horizons », souffre d'une certaine disparité. Après un texte inutile du romancier et essayiste Ami Bouganim, originaire de Mogador, Haïm Saadoun donne un aperçu peu critique de la façon dont Joseph Messas (1892-1974), installé en Israël en 1965 après avoir été grand rabbin du Maroc, s'est représenté les mouvements des Juifs marocains en direction de la Palestine depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et propose une périodisation pour l'époque coloniale. Dans un registre à mi-chemin de la mémoire et de l'histoire, Orna Baziz évoque le devenir des rescapés juifs du séisme d'Agadir en 1960. Installés dans la ville depuis 1939, ils se sont dispersés entre le Maroc, le Canada et Israël. Abordant de front la question de la multiplicité des mémoires, Emanuela Trevisan Semi souligne les clivages dans les représentations actuelles du départ des Juifs du Maroc dans les années 1960-1970. Alors que ces derniers insistent sur le climat d'insécurité qui régnait, les musulmans occultent les violences, dessinant l'image de chefs de famille faibles, dominés par leurs femmes et leurs enfants, et que les organisations sionistes auraient

## RECENSIONS

bernés. Il aurait été intéressant de confronter à cette analyse des mémoires une étude de la façon dont les communautés juives et les phénomènes migratoires sont traités dans les programmes scolaires et l'historiographie au Maghreb. Les recherches généalogiques, fondées sur des archives, des inscriptions funéraires et des sources orales, sont représentées par les travaux de Victor Hayoun, qui conclut à la diversité des origines des Juifs constituant la communauté de Nabeul au XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle, et ceux de Sidney Corcos et de Asher Knafo, à propos de la communauté de Mogador-Essaouira et des épitaphes de ses cimetières juifs. On est ici proche d'une histoire locale, sans le travail réflexif qui permettrait d'articuler ces travaux à des questions plus générales. Les textes qui concluent le volume laissent aussi un sentiment d'inaccomplissement : les interférences culturelles dont Mohamed Elmedlaoui affirme l'existence, à travers l'énumération d'exemples de mots (Rbbi, Yahu) ou d'images (hexagramme), restent à examiner ; Franklin Rausky ne présente qu'une analyse sommaire de la « pensée sociale » d'Albert Memmi ; Abdelmadjid Merdaci esquisse le monde des bistrotts et restaurants parisiens du faubourg Saint-Martin et du Marais où se retrouvaient dans les années 1980 les amateurs de musique constantinoise, juifs ou musulmans.

Expression d'une volonté de réintégrer l'histoire juive dans l'histoire générale du Maghreb (mais un véritable décloisonnement n'aurait-il pas supposé de prendre en considération l'ensemble des populations migrantes, y compris les colons « chrétiens » ?), l'ouvrage témoigne aussi des difficultés que représente sa mise en œuvre, au-delà des vœux pieux (ou d'une hostilité déclarée sur laquelle l'ouvrage fait silence, bien qu'il rappelle que la tenue d'un tel colloque aurait été impossible en Algérie ou en Libye, où le passé juif reste l'objet d'une véritable occultation). Rassemblant, ce qui est rare, des contributeurs, historiens le plus souvent, travaillant au Maghreb, en Europe, en Amérique du Nord et en Israël, il révèle qu'ils ne partagent pas toujours les mêmes références ni les mêmes critères scientifiques. Malgré l'intérêt inégal des contributions, leur caractère plus ou moins approfondi, et une certaine polarisation sur le Maroc,

## RECENSIONS

ce livre constitue une contribution notable à l'histoire contemporaine des Juifs en Afrique du Nord. Il marquera sans doute une étape mémorable dans une historiographie en devenir.

Alain MESSAOUDI

Alain MESSAOUDI, *Les Arabisants et la France coloniale. Savants, conseillers et médiateurs (1780-1930)*, Lyon, ENS Editions, 558p.

Le mot « arabisant » est apparu en 1822 dans la revue savante nouvellement née *Le Journal Asiatique*<sup>1</sup> pour désigner les savants et spécialistes qui écrivent en arabe. L'orientalisme était alors un vaste champ scientifique en plein essor, englobant les civilisations d'Extrême Orient et un Orient plus proche de l'Europe qui entreprenait de pousser sa connaissance de ces contrées lointaines. L'adjectif englobe dans cet ouvrage les savants et professionnels de la langue arabe qui occupent des fonctions de diplomates, militaires, enseignants, interprètes, traducteurs, administrateurs...

### **Une autre histoire coloniale**

L'ouvrage d'Alain Messaoudi entre dans ce monde hétérogène avec le talent d'un historien croisant un travail de prosopographie avec celui d'une histoire culturelle de la colonisation française. Cela a donné une thèse intitulée *Savants, conseillers, médiateurs : les arabisants et la France coloniale (vers 1830 - vers 1930)*<sup>2</sup> brillamment soutenue à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales en 2008. Elle comprenait 3 volumes dont un constitué d'une

---

<sup>1</sup> Ou *Recueil de mémoires, d'extraits, de notices relatifs à l'histoire, à la philosophie, aux langues et à la littérature des peuples orientaux rédigé par... et publié par la Société Asiatique*. Cf. *Dictionnaire des Orientalistes de langue française*, François Pouillon (ed.), Paris, IISMM-Karthala, 2008, pp. 526-527.

<sup>2</sup> Dirigée par Daniel RIVET, Université Paris I -Panthéon Sorbonne, 3 vol., 1143 p.



## RECENSIONS

galerie de portraits d'arabisants, mis en ligne et directement accessibles sur *Open Edition Books*.<sup>1</sup>

L'ouvrage abrégé issu de la thèse a gardé le plan chronologique qui suit l'évolution de cette tradition savante sur une durée de cent cinquante ans, de 1780 à 1930. Trois grandes parties découpées en neuf chapitres montrent l'imbrication progressive de l'orientalisme avec les visées politiques de la France en pleine expansion : *Tradition érudite et premiers projets coloniaux : 1780-1840* ; *Les études arabes à l'épreuve de l'occupation algérienne : science, guerre et colonisation 1830-1870* ; *Les arabisants entre académisme et mission civilisatrice : 1870-1930*). Les milieux arabisants explorés et décortiqués montrent les imbrications qui existent la production intellectuelle à travers des personnalités de premier plan (Ex : Louis Machuel, René Basset, Ferdinand Belin...), des institutions (instituts, écoles, revues...) qui leur permettent de travailler, les reliant entre eux et avec les milieux politiques.

L'auteur inscrit son ouvrage dans la vague de reconsidération de l'histoire coloniale en France<sup>2</sup> et dans les lectures critiques répondant à l'ouvrage d'Edward Saïd (*Orientalism*, New York, 1978, traduit et édité par le seuil en 1980 sous le titre : *L'Orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*) attaché surtout aux textes et aux idées. L'ouvrage soumet avec pertinence et preuves la connaissance des textes et des idées avec celle des conditions sociales et intellectuelles de leur production. En croisant l'histoire politique coloniale avec les arcanes de la vie scientifique attachée à la connaissance de la civilisation et de la langue arabes, l'auteur renouvelle les deux directions de recherche jusque-là séparées. Le bénéfice de ce croisement est

---

<sup>1</sup> L'index de l'ouvrage (pp. 535-554) signale par une astérisque les noms dont on peut retrouver une notice détaillée dans l'édition électronique consultable sur <http://books.openedition.org/enseditions/3726>.

<sup>2</sup> Parmi les derniers bilans, l'introduction de Colette ZYTNICKI et Sophie DULUCQ au dossier « La colonisation culturelle dans l'Empire français » publié par *Outre-mers. Revue d'histoire*, vol. 95, n° 356-357, 2007, pp. 9-19 et Pierre VERMEREN, *Misère de l'historiographie du Maghreb « post-colonial » (1962-2012)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012

## RECENSIONS

considérable car il permet de distinguer, sans les séparer, les catégories de savants, conseillers et médiateurs.

L'orientalisme arabisant français est ici étudié au cours du long XIX<sup>ème</sup> siècle et principalement en Algérie (avec des incursions en Tunisie et au Maroc) à travers ses assises sociales et professionnelles et ses connexions idéologiques et intellectuelles avec l'administration coloniale. L'auteur focalise sur l'étude des compétences développées autour de l'apprentissage, de l'enseignement et de la connaissance de la langue arabe pour ne pas en rester au seul prisme des œuvres, des représentations ou des imaginaires. En reliant approche sociale et culturelle des milieux arabisants sur plus d'un siècle, l'ouvrage permet de relier la condition des hommes qui enseignent, traduisent, écrivent des ouvrages, rendent compte de la production en langue arabe... avec les projets qui ont sous-tendu les institutions intellectuelles et politiques où ils se sont déployés. C'est ainsi que l'on voit apparaître les héritages, les conflits, les solidarités, les rivalités et les ruptures, entre personnalités savantes et « techniciens de la colonisation ». Érudits, techniciens, idéologues, et pédagogues, militaires et civils se mêlent dans cette histoire sociale, culturelle et politique entre les deux rives, qui rapproche « Européens et « autochtones » sans en faire des égaux à part entière.

### **Une histoire sociale des porteurs du savoir orientaliste**

Sur le statut de la langue arabe et à propos de la colonisation, l'ouvrage apporte un point de vue d'autant plus profond qu'il se concentre sur deux corps médiateurs significatifs et hiérarchisés : les enseignants et les traducteurs. Les enseignants d'arabe se divisent en plusieurs catégories : professeurs de chaires supérieures, initiateurs de cours coloniaux, maîtres dans les collèges et les lycées... La langue arabe est facultative en Algérie en 1883 ; elle entre progressivement dans le primaire et prend de l'importance surtout dans le secondaire : en 1902, l'arabe vaut pour deux langues au baccalauréat. L'agrégation d'arabe est créée en 1906 et l'arabe renforce son statut d'objet de spécialisation dans l'enseignement supérieur. Des médiateurs bilingues forment une chaîne de

## RECENSIONS

transmission et des réseaux par lesquels passe une évolution politique et culturelle transnationale, dans le cadre de l'Empire français.

L'apprentissage de l'arabe se renforce dans les cursus administratifs : le brevet d'arabe devient obligatoire pour le recrutement des contrôleurs civils en Tunisie en 1903.<sup>1</sup> L'étude des interprètes et traducteurs informe sur plusieurs lignées de drogmans, interprètes militaires et civils, administrateurs qui ont eu des carrières plus ou moins prospères et des renommées diverses au service de la colonisation française. Celle-ci ne peut pas être comprise sans ces milieux d'arabisants qui ont servi d'intermédiaires dans la connaissance des hommes, de la langue et des sociétés et pour éclairer la décision politique.

L'orientalisme devient un vecteur de décentralisation institutionnelle dans le cadre impérial français : à Paris, l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) part d'une Ecole des Jeunes de Langue créée en 1669, devient l'Ecole Spéciale des langues Orientales en 1795 avant de prendre le dernier titre d'Ecole Nationale qui va la consacrer en 1914. L'arabe y est présent aux côtés du turc, du persan, du malais...*L'école des Langues'O* contribue à la renommée de Paris comme capitale intellectuelle européenne. Les fonctionnaires nommés dans les pays d'Afrique du Nord et du Levant devront passer par là jusqu'à ce que l'on crée des filières locales pour la formation des administrateurs coloniaux. L'Institut Français d'Archéologie Orientale (IFAO) naît au Caire en 1880 autour de l'égyptologie et introduit à côté les études coptes, arabes et islamiques : Louis Massignon, Gaston Wiet, Henri Laoust passeront par là. L'Ecole des lettres d'Alger créée à partir de 1880 devient un établissement d'excellence et de prestige où se développe l'étude de l'arabe et du berbère.

L'histoire coloniale est lue à travers un prisme qui montre comment ces intermédiaires culturels, leurs éditeurs, leurs institutions (les revues sont des observatoires parlants de l'évolution du savoir orientaliste) constituent un milieu agité et complexe. Les filières de

---

<sup>1</sup> On apprend que Charles Monchicourt, contrôleur civil apprécié, y échoue à plusieurs reprises et l'obtient en 1911.

## RECENSIONS

formation en arabe (vulgaire et littéraire), les diplômés et les programmes mis au point expliquent l'évolution du statut de la langue arabe en France et dans ses colonies. Au-delà du projet colonisateur, on voit se développer une culture arabe et musulmane qui prend son essor particulièrement après la Première Guerre mondiale. René Basset, qui devient le directeur de la rédaction française de l'*Encyclopédie de l'Islam* mise sur pied à Leyde en 1897... échoue à entrer au Collège de France. Le rayonnement de l'orientalisme français se voit dans la densité des liens avec l'école allemande et autres places européennes au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

« D'une part, les années 1890 à 1914 voient bien un essor des travaux savants (en même temps que de l'enseignement de l'arabe), favorisé par une politique gouvernementale qui cherche de quoi assurer les destinées d'un Empire multinational et pluriconfessionnel. D'autre part, la Première Guerre Mondiale marque une rupture nette avec ce temps *critique*, qu'on pourrait aussi qualifier d'âge d'or-même si l'on peut repérer les indices d'une mutation avant même le déclenchement des hostilités. » (p. 515).

Dans les réseaux familiaux, amicaux et géographiques, les contacts, les transferts, les tensions structurent le milieu arabisant qui, sans être une corporation ordinaire, y ressemble par beaucoup d'aspects. Autour de la *Revue Africaine* (Algérie) puis *La Revue du Monde musulman* (Mission scientifique du Maroc) les carrières de Basset, Marçais, Gaudegroy Demombynes, Le Chatelier... s'attellent à lier travaux philologiques et enquêtes savantes avec promotion d'un personnel qualifié pour la gestion coloniale et rapprochement avec les élites savantes locales. Le passage entre orientalisme et sciences sociales est parallèle à raccordement plus ou moins solide, en tous cas obligé, aux savants « indigènes » mis à contribution (ex : Mohamed ben Cheneb).

Ce travail fouillé et finement mené entre sources d'archives et enquêtes orales ouvre à la recherche sur l'histoire culturelle et politique franco-maghrébine un boulevard de pistes à prolonger, à vérifier et à discuter. Au-delà du cas de l'Algérie et de la césure chronologique des années 1930, les relations culturelles et intellectuelles entre le Maghreb, le Machrek et la France montrent

## RECENSIONS

que la langue arabe joue un rôle politique et idéologique toujours vivace. L'arrivée des indépendances politiques n'a pas rompu la longue histoire culturelle et intellectuelle ; elle a introduit une inflexion, un autre temps dans une science arabisante dont la branche francophone<sup>1</sup> a construit un pan de savoir parfois accepté, parfois refusé mais qui constitue un héritage toujours vivant, entre les lignes, entre les langues et entre les communautés savantes.

Kmar BENDANA

Institut Supérieur d'Histoire de la Tunisie Contemporaine (ISHTC)  
Université de La Manouba/ Tunisie

Toru MIURA et Kentaro SATO (edited by), *The Vellum Contract Documents in Morocco in the Sixteenth to Nineteenth Centuries*, Part I, Tokyo, Toyo Bunko, 2015, 296 p. (Langues: anglais, français, arabe).

Ce livre est le premier volume d'une édition de parchemins de documents notariés marocains et certainement l'une des plus détaillées et les plus rigoureuses qu'il m'ait été donné de consulter. Dans le chapitre introductif, Miura Toru précise que les huit parchemins arabes qui sont édités ici sont détenus depuis septembre 1989 par le Toyo Bunko (Librairie orientale, l'un des plus grands centres de recherche et de documentation au Japon). Ils ont été acquis auprès de célèbre éditeur Brill qu'il a lui-même eu par un chercheur passé au Maroc (Fès) où il les a achetés autour de 1980. Après avoir été restaurés, les auteurs ont pu les étudier du point de vue formel et procéder à cette édition. Les parchemins publiés sont des enregistrements d'actes de mutations de droits de propriétés foncières sises dans la ville de Fès. Dans chaque document sont inscrits successivement, de haut en bas ou sur les marges, les témoignages d'échanges de droits et de leurs certifications diverses, relatifs à un bien particulier. Les dates extrêmes des actes enregistrés sont très variables : de 1550 à 1578 pour la

---

<sup>1</sup> *Le Dictionnaire des Orientalistes de langue française* dirigé par François Pouillon et publié en 2008 expose sur un millier de notices le large spectre d'un mouvement qui va des disciplines savantes au roman, à la peinture, littérature de voyage jusqu'aux rapports d'administrateurs et autres spécialistes et médiateurs des « civilisations orientales » en France.

## RECENSIONS

période la plus courte, mais entre 1623 et 1838 pour le document couvrant la tranche la plus large. Si on peut difficilement lire les reproductions des documents marocains ici publiés (Appendices, avec des cartes de la ville), le chercheur est comblé par leur description minutieuse (Ch. III), leur transcription en arabe (Ch. VI), et par l'étude originale sur la notation et l'histoire des chiffres dans les documents et à travers l'histoire (Ch. V, par Kameya Manabu). Un résumé de l'histoire de la ville permet de retrouver le contexte général (Ch. IV, par Lotfi Bouchentouf). Index et bibliographie complètent cette excellente édition.

Je n'aborderais pas dans ce compte-rendu tous les aspects de cette riche publication et je ne rendrais donc pas suffisamment justice au travail minutieux de cette équipe de chercheurs. Je parlerais seulement des aspects qui croisent mes propres recherches. Ainsi, j'insisterais ici sur le second chapitre, rédigé par Sato Kantaro, qui se penche sur l'usage et la forme de ces parchemins, en comparant ses observations à celles que j'ai pu relever sur les documents tunisiens. J'aurais vraiment beaucoup aimé que l'ouvrage ait paru avant 2011, lorsque je menais une recherche sur les documents notariés tunisiens de l'époque ottomane et que je cherchais à trouver des documents notariés maghrébins de la même époque publiés pour pouvoir les comparer. J'avais alors émis l'hypothèse que depuis le XVI<sup>e</sup> siècle environ, une nouvelle forme d'enregistrement et de conservation des documents notariés relatifs aux biens immeubles est apparu dans la province de Tunis et, sur la base d'indices ténus et indirects, qu'elle était sans doute générale à tout le Maghreb.<sup>1</sup>

Résumons l'hypothèse, qui se base sur l'étude du fond des *waqfiyya*-s (plusieurs milliers) de l'ancienne Jam'iyyat al-awqâf et détenus depuis quelques années par les Archives nationales de Tunisie. Alors qu'au Moyen Âge, les *rasm*-s attestant des droits des fondateurs et de la constitution de la fondation ne contenaient qu'un ou deux actes

---

<sup>1</sup> Sami BARGAOU, « Les titres fonciers dans la régence de Tunis à l'époque moderne. Interrogations autour d'une mutation documentaire », dans I. Grangaud (éd.), *La justice et ses écritures. Pratiques d'enregistrement à l'époque ottomane*, IBLA, n° 208, 2011-2.

## RECENSIONS

successifs relatifs au même bien, et généralement très près dans le temps les uns des autres, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les propriétaires des biens adoptent une nouvelle pratique consistant en l'enregistrement successif de certifications et de changements de droits de propriété relatif à un même bien sur le même document, qu'il soit transcrit sur du parchemin ou du papier. De la sorte, et progressivement, des sortes de « *sijill-s* » ou registres (des *volumen* en fait) - enregistrant des actes successifs séparés dans le temps par des périodes plus ou moins longues - se sont constitués. Parfois, la distance séparant le premier acte du dernier peut être de plusieurs dizaines, voire, centaines d'années. Même si une grande partie des *rasm-s* que nous avons pu trouver en Tunisie continuent à être constitués d'un ou de deux actes successifs, l'apparition et la généralisation de cette pratique constituent une mutation remarquable dans le système de la preuve en Ifrîqiyya. Peut-on dire, en étudiant cette édition, que cette forme était aussi pratiquée au Maroc ?

Je suis plus que comblés en examinant les actes de cette édition. Au Maroc de l'époque moderne, les documents enregistrent également plusieurs actes qui se suivent, avec souvent de très longues périodes qui séparent le premier du dernier. Comme pour les documents tunisiens du même type, ce sont donc de véritables *sijill-s*. Mais des *sijill-s* voués chacun exclusivement à des droits relatifs à des biens particuliers, au lieu d'être, comme les *sijill-s* des tribunaux ottomans, les enregistrements quotidiens des témoignages extrêmement variés qui se présentent devant la cour. Cette pratique maghrébine, comme le signalent les éditeurs, est aussi courante au Japon, en Chine et en Iran à l'époque moderne. Les actes successifs des documents marocains - comme c'est souvent le cas de leurs homologues tunisiens - sont inscrits généralement sur un seul côté du parchemin, l'envers portant seulement le titre de l'acte. Dans un seul cas, le document est écrit sur les deux côtés. Des marges sont laissés en haut en bas et sur le côté, mais elles sont le plus souvent remplies à leur tour par d'autres actes ou marques de certification. Les actes commencent par la *hamdala* et finissent par la date et la signature des *'adl-s*. D'autres détails sont décrits, qui ne semblent pas différents des pratiques ayant eu cours dans la province tunisienne. Les objets des actes enregistrés sont de plusieurs sortes dont le plus important

## RECENSIONS

est l'acte d'achat. Il commence généralement par la description de la situation des droits relatifs au bien concerné (successions, copropriétaires...). Celui-ci est ensuite localisé par ses bordures avec les propriétés voisines. Le notaire passe ensuite à la description de l'acte d'achat, utilisant la forme accomplie du verbe (*al-mâdhî*), le prix d'achat et la monnaie utilisée. Des testaments, des enregistrements de successions ou de partages, des expertises, des actes d'*istrir`â* etc. sont également fréquents.

Les documents étudiés ne sont pas tous des originaux mais sont souvent des copies. Là, quelques différences apparaissent par rapport au *`amal* de Tunis, où il ne semble pas avoir existé de distinction entre l'opération de *naql* (transcription de l'original, exécuté par les notaires de l'original ou l'un d'eux et pas toujours certifié par le *cadi*) et le *naskh* (copie), effectuée par des notaires différents. Je n'ai personnellement rencontré, dans les quelques milliers de documents de la régence tunisienne qu'une ou deux opérations de *naql* telles que décrites ici, survenues lorsque l'un des deux notaires est décédé avant d'avoir terminé l'enregistrement du témoignage qu'il a reçu, et repris, après autorisation du *qâdî* et sa certification par le second notaire.

Tout comme les *qâdî* ifrîqiens, le celui de Fès écrit de sa propre main sur les actes qui requièrent son autorisation préalable, comme les copies et les témoignages par *istir`â*, authentications d'écritures etc., ou simplement pour certifier leur validité (*thubût*). Mais on ne le voit jamais y apposer son sceau, alors que c'est le cas en Ifriqiyya, où ses pairs utilisent à la fois leurs écritures et leurs sceaux.

En revanche, comme dans la province tunisienne, il n'y a aucune référence dans les actes et les documents détenus par des particuliers à des registres des tribunaux (*sijillât al mahâkim al-shar`iyya*), comme c'est le cas en Egypte par exemple. De même, ici aussi, il ne semble pas que tous les notaires soient tenus d'officier dans le tribunal et d'y faire certifier tous les actes et documents qu'ils délivrent aux contractants. Ils peuvent officier là où ils veulent (sans doute dans leurs boutiques, *dukkân* ou *hânût*) et peut être partout dans le territoire (dans la régence de Tunis, ce n'est que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qu'ils sont assignés à des localités précises). Et sauf les cas où l'autorisation du *qâdî* est pré requise pour que le



## RECENSIONS

témoignage soit recueilli et enregistré (comme c'est le cas des actes impliquant des mineurs), la certification des actes devant le tribunal ne se fait pas automatiquement, mais seulement en cas de besoin, parfois de très nombreuses années après leur rédaction.

Plutôt que d'inventer, comme dans les provinces de l'empire ottoman où domine le hanafisme, un système public de conservation des enregistrements notariaux des droits, les sociétés du Maghreb ont procédé autrement, en recourant à cette forme particulière de conservation des actes. Au Maroc aussi bien que dans la régence tunisienne, la pratique juridique a pu trouver des procédures de certification des témoignages même quand leurs auteurs sont absents ou décédés depuis longtemps. La reconnaissance des écritures par les témoins-notaires (*al-shahâda alâ al-khatt*) en est le fondement. Dès lors, il était possible d'inscrire successivement les mutations de droits relatifs à un bien et de transmettre le document qui les enregistre aux nouveaux acquéreurs. Sato Kentaro cite le formulaire du XX<sup>e</sup> siècle qui mentionne cette obligation d'inscrire les mutations de propriété sur le même document. Mais déjà, les *faqih*-s marocains du XVII<sup>e</sup> siècle s'étonnaient de l'exigence des acquéreurs de transcrire sur le *rasm* au moins 3 transactions avant leur propre achat.<sup>1</sup> Voilà encore une norme juridique imposée par les ayants droits et que les *faqih*-s ne peuvent que suivre !

Pour conclure, je remercie les auteurs pour cette excellente édition. Tout au plus, peut-on regretter que les reproductions des originaux soient trop petites pour pouvoir être lues directement et permettre une connaissance *de visu* des pratiques notariales de Fès. Espérons qu'il leur soit possible de répondre à cette attente dans le ou les prochains volumes de ce projet.

Sami BARGAOUI  
Université de La Manouba

---

<sup>1</sup> Abû Îsâ al-Mahdî AL-WAZZÂNÎ, *al-nawâzil al-jadîda al-kubrâ, wizârat al-awqâf*, Rabat, t. 9, 1999, p. 22.